



Compte rendu de la réunion du 9 novembre 2009 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille neuf, le neuf novembre, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'Oradour Saint Genest, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 30 octobre 2009

Présents : MM.& Mmes , GUILLEMAILLE, ALLARD , KAZMIERCZYCK, SAUMONT , BENOT , MASSART , PERROT, BLANC, NIVARD , MARTEL, FAURY, LACOUX , PORTAL , REYNAUD , MILCENT, BRISSIAUD, ROY, MOREAU .

Absent non représenté : Mme BROUSSAL

MM. JARDEL et DIOTON, absents était respectivement représentés par MM. BONNIN et BONNAMY .

M. Gilles REYNAUD a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la convention ATESAT

Le Conseil communautaire, considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, décide de renouveler la convention d'ATESAT à compter du 01 janvier 2010 et

- mandate le président pour établir en concertation avec les services de l'État (Direction Départementale des Territoires) la convention prévue par les textes, notamment pour arrêter la liste des missions complémentaires.
- autorise le Président à signer cette convention et prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.

Virements de crédits sur le Budget 02 Enfance Jeunesse

Le Conseil de Communauté donne son accord pour pratiquer les virements de crédit ci après concernant le Budget Enfance Jeunesse :

Chapitre 21/ Programme 13/ Multi accueil /Article 2188 -1000€

Chapitre 21/ Programme 23 /Matériel activités jeunes /Article 2184 +1000€

Approbation de l'avant projet de la VC du Chêne Blanc à St Sornin la Marche - Choix de la procédure

Le Président indique au Conseil de communauté que le projet de renforcement de la VC du Chêne Blanc à Saint Sornin la Marche a fait l'objet d'un avant projet et d'une

demande de financement validés par le Conseil de communauté du 11 octobre 2007. Cette opération, estimée à cette date par les services de l'Équipement, vient d'être estimée à nouveau par le bureau d'études A2I, ICHE Ingénierie, à 71 432€ hors frais annexes, soit 80 000€ H.T.

Cette opération bénéficie d'une subvention en 2 tranches, d'un montant total de 47850€ au titre des CTD.

Afin de ne pas retarder le démarrage du chantier, le Conseil de communauté décide d'engager la procédure d'attribution des travaux, par procédure adaptée, et d'en confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'études A2I, ICHE Ingénierie.

Prestations d'entretien de la voirie communautaire réalisées par le personnel de la commune du Dorat

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que lors du transfert de la voirie, il avait été décidé que les communes assureraient pour le compte de la Communauté de communes certaines missions notamment les travaux d'entretien de voirie (fauchage et élagage) Ces travaux seraient effectués par le personnel communal sur la voirie communautaire sur la base de 300€ du km linéaire (2 côtés de la voie)

En 2010, la commune du Dorat a souhaité faire effectuer par une entreprise une partie des travaux de fauchage et débroussaillage, soit une prestation de 2 259.81€ (entreprise Joyeux). Le montant global des dépenses de fauchage de la commune du Dorat étant arrêté à la somme de 5 127€ (17.09km), le solde des prestations effectuées par le personnel communal du Dorat à rembourser par la Communauté de communes s'élève à la somme de 2 867.19€

Le Conseil de communauté, après délibération, accepte le règlement des travaux effectués pour le compte de la communauté comme suit :

Entreprise Joyeux : **2 259.81€**

Appui technique du personnel de la commune du Dorat : **2 867.19€**

Affaires diverses

Le Président informe le Conseil de l'avancement du projet éolien.

Il donne lecture d'un projet de charte morale de collaboration dans le cadre du projet de développement des parcs éoliens.

D'autre part une convention sera passée entre Ostwind et les communes concernées par l'implantation des machines.

La mouture finale de la charte sera validée en Commission « éolien ».

Comme il avait été prévu depuis le début du projet éolien, la décision est prise de limiter à deux le nombre de machines par familles de propriétaires.

Il reste encore à étudier :

- le partage des retombées du projet pour les communes qui n'ont pas d'éoliennes (La Bazeuge, Thiat et Darnac)
- la négociation avec certains propriétaires pour qu'éventuellement la CCBM soit propriétaire d'une parcelle concernée par une implantation d'éolienne

Le Président
Jean-Marie GUILLEMAILLE